

**MAIRIE DE GOURBERA**  
**DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX**  
**SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 25 mai 2023 à 19h30**  
Sous la présidence de Philippe Castel, Maire.

<u>Présents</u> : Jean-Pierre Courrèges, Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Dominique Oréa, Marc Pérol.
<u>Absent(es) excusé (es)</u> : Caroline Dupouy, Alex Maury
<u>Absent(es)</u> : Max Rossetti, Anne-Marie Detouillon
<u>Procurations</u> :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-François Dussarrat

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 27 avril 2023**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023

**1°DM1**

**2023-13**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la comptabilisation de l'annuité 2000€ au profit de l'EPFL doit être mandatée au compte 27638 "autres créances immobilisées - autres établissements publics et non au compte n°16876.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
16876 (16) : Autres établissements publics I	-2 000,00		
27638 (27) : Autres établissements publics	2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

A l'unanimité, les conseillers municipaux adoptent la décision modificative n°1 du budget 2023.

**2° POINT SUR LA RÉUNION DE PRÉPARATION DE L'AOÛTAGE DU 23 JUIN 2023**

Le vendredi 23 juin 2023 à 19h00, la municipalité organise une réunion aux foyers ouverte à tous (la population et les associations) afin de préparer l'aoûtade des fêtes de Dax. Gourbera a été choisie parmi les communes de l'agglomération pour réaliser le pin de l'aoûtade qui sera planté le premier jour des fêtes, le vendredi 11/08/2023. La tradition veut que ce soit la classe des 18 ans qui confectionne le « mai ». Sur gourbera, il n'y a pas assez de jeunes gens, c'est pour cette raison que toute la population est conviée. Le déroulé de la plantation du pin se passera de la manière suivante :

- Le week-end précédent : coupe et préparation du pin. Un pot sera organisé à cette occasion.
- Le 10/08, le pin sera transporté aux arènes de Dax pour le décorer. Les fleurs seront confectionnées aux ateliers, en amont avec la participation de la population. Pour le convoi, ce point sera discuté lors de la préparation du 23 juin. Il y aura sûrement un prêt de tracteur pour le déplacer. Monsieur le Maire discutera avec la gendarmerie pour organiser l'acheminement du pin aux arènes. La population sera informée de la réunion de préparation, début juin, par la distribution de prospectus, la diffusion sur Facebook et panneapocket.
- Selon la coutume, les « festayres » sont vêtus d'un tee-shirt marin et d'un béret de résinier. Monsieur le Maire présente les tee-shirts imprimés avec le logo de Gourbera. Un fournisseur a été contacté pour créer un blason représentatif de Gourbera (un pin avec un pot de résine, une coquille St Jacques...). Le blason sera placé sur le devant du tee-shirt. M. le Maire soumettra un modèle aux conseillers municipaux pour validation. Monsieur Dussarrat demande si l'entreprise Laussu sponsorise l'achat des maillots. Monsieur le Maire répond que l'entreprise participe au financement, ce qui explique la présence du logo sur la manche de manière discrète. Cela est une opportunité pour la commune de baisser les coûts. Madame Elsa Léglize recherchera un fournisseur pour la commande d'une cinquantaine de bérets.

### **3° POINT SUR LE DEVIS DE LA RAMPE DEVANT LA MAIRIE**

A la suite des remarques que Monsieur le Maire a reçu, il est proposé d'installer une rambarde devant la mairie éviter les chutes de piéton au niveau de la petite bordure. Il est prévu l'installation d'une rampe de plus d'un mètre, agrémenté de jardinières afin qu'elle soit bien matérialisée. Le prix est de 1784€ TTC. Tous les conseillers sont d'accord pour réaliser cette installation.

### **4° POINT SUR LE CONSEIL DU 09/06/2023 CONCERNANT L'ÉLECTION DES SÉNATEURS 19H00**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la tenue impératif du conseil municipal le 09 juin 2023 pour l'élection des délégués et suppléants lors des élections sénatoriales du 24/09/2023.

Madame la Préfète des Landes indiquera par arrêté le nombre de délégué et suppléant à désigner. La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur liste. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

### **5°POINT SUR LA JOURNÉE VIKAZIMUT DU 04/06/2023**

Monsieur le Maire présente la matinée d'inauguration des parcours pédestres Vikazimut, dimanche 04 juin 2023 de 9h à 12h. Monsieur Lucien Garcia expliquera à la salle des fêtes, le concept de Vikazimut et l'application à télécharger. Ce dispositif permet de suivre les enfants sur les parcours et permet d'assurer la sécurité des jeunes participants. Il est prévu, sur le terrain du centre bourg, un parcours labyrinthe destiné aux enfants ainsi qu'un circuit dans le village. Il y aura également la possibilité d'emprunter des circuits VTT en forêt.

En fonction du nombre d'enfants, l'animation se situerait principalement sur le village. Une collation leur sera distribuée durant la matinée. Il est prévu d'offrir aux mamans présentes une rose à l'occasion de la fête des mères.

Les imprimés de cette manifestation seront distribués ce weekend.

Monsieur Pérol demande à ce que soit rappelé le jour de l'inauguration que les parcours de randonnée pédestre traversent entre autres, des espaces privés.

## 6°POINT SUR LA FÊTE DES MÈRES 2023

M. Le Maire demande aux conseillers, si la municipalité souhaite apporter une attention particulière à l'occasion de la naissance d'une petite fille sur la commune, soulignant le caractère inhabituel de cet événement car de nos jours, les accouchements se déroulent essentiellement à la maternité.

Concernant la fête des mères, comme il en avait été décidé lors d'un conseil précédent, un bouquet sera offert aux mamans dont l'enfant est né dans l'année. Madame Elsa Léglize passera la commande auprès du fleuriste et se renseignera sur les possibilités de livraison. Une carte de félicitation de la part de la municipalité accompagnera le bouquet.

### Questions diverses

a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours gracieux a été formulé par des administrés pour demande d'annulation de l'arrêté de non opposition d'une déclaration préalable concernant une division de terrain situé route de Herm. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec les requérants, la semaine prochaine pour discuter des problèmes soulevés. Monsieur le Maire a déjà rencontré le pétitionnaire.

b) Monsieur le maire signale l'accident qui s'est produit de nuit, devant la mairie, le samedi 20 mai au cours de la soirée concert à l'église. Monsieur le Maire explique que la personne est tombée en butant, sur l'angle de la murette qui longe le parking. A priori, la personne n'a pas de traumatismes graves.

M. Le Maire a contacté le Sydec pour savoir s'il pouvait régler l'allumage de deux candélabres à cet endroit pendant les festivités et en parallèle a demandé à l'entreprise Adelec, l'installation d'un projecteur de façon à éclairer l'ensemble du parking. L'interrupteur de cet éclairage sera installé de manière à être à portée des personnes qui loueront la salle.

Monsieur Pérol demande si la pose d'une main courante s'avère nécessaire. Monsieur le Maire indique que la hauteur du trottoir avec le point le plus bas sur le parking est inférieur à 1 mètre et n'oblige pas l'installation d'une rambarde.

Néanmoins, il sera nécessaire de matérialiser l'angle par une borne ou un autre équipement, de manière à être repéré par les piétons et ainsi contourné. Un devis sera demandé pour cet aménagement urbain. Monsieur Oréa propose de rapprocher le banc à ce niveau, ce qui créerait ainsi un obstacle. Monsieur le Maire explique que cette solution n'a pas été retenue car l'emplacement du banc à cet endroit, réduirait le passage entre le parking et le muret.

Par la suite, un chiffrage sur l'installation de lices des murs de l'église sera étudié. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'accident, la hauteur du muret est importante ; une barrière permettrait de sécuriser les abords du bâtiment.

Une personne a souligné le besoin d'une rampe pour l'escalier descendant au parking. Cette demande a bien été prise en compte.

c) Landes public inscription portail service à la population.

L'Alpi propose à la commune une adhésion au portail Landes Public. Cette plateforme permet de proposer des démarches en ligne aux administrés : pré demande de dossier mariage, de pacs, réservation salle... Les conseillers municipaux sont favorables à cette inscription.

d) Avis de la population sur les tests d'installation de chicanes sur la route de Lалуque. Les avis sont partagés. Madame Lapébie expose les retours négatifs qui lui ont été donnés sur cette mise en place, avec la crainte que les tracteurs et les camions ne puissent pas passer. Monsieur Dussarrat

indique qu'on lui a fait remarquer un nombre trop élevé de chicanes installées. Monsieur le Maire indique que la critique opposée lui a été formulée, manque de chicanes. La décision incombera au conseil à la fin de la période d'étude.

- e) Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du projet de gites au quartier Piston de Madame Mendez et Monsieur Karl Bruisson qui sont venus se présenter à la mairie. Ils souhaitent développer en parallèle, un espace de bien-être.
- f) Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement au CAGD : lors de la conférence des maires du 11/10/2022, les échanges ont abouti à un avis favorable au principe de reversement d'1 point de taxe d'aménagement par les communes, hors du périmètre des ZAE communautaires. Gourbera reverserait au Grand Dax, 1 point de taxe d'aménagement, ce qui correspondra à 20% des recettes pour un taux de TA à 5%. Monsieur le Maire y est favorable. Il estime que le financement des investissements sur le territoire par la CAGD justifie cette réversion. Monsieur le Maire cite pour exemple, l'installation des chicanes sur la route de Laluque, qui est prise en charge intégralement par le Grand Dax. Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux réalisés devant la mairie a été dépassé sans que la commune ait à compléter la différence. Et les travaux ne sont entièrement terminés puisqu'il reste encore à réaliser le passage piéton du futur relais de Compostelle. La proposition de répartition fera l'objet d'une délibération lors du conseil du 09 juin 2023.

Fin de la séance 20 h47

Secrétaire de séance,  
Jean-François Dussarrat.